



**GDSA
SAVOIE**

Lettre du GDSA

Le mot du président

Il est incontestable qu'au cours de l'année apicole 2009 nous avons rencontré, dans notre département, peu de problèmes sanitaires. Bien évidemment la varroose continue à faire des dégâts dans les ruchers où l'apiculteur néglige ou sous-estime cette pathologie. C'est toujours en fin d'hiver ou parfois, mais plus rarement, en cours de saison apicole que les troubles liés à la varroose sont observés. Quelques cas de maladie noire causée par le virus de la paralysie chronique (CBPV) ont été détectés.

Cependant malgré cette situation plus favorable, la récolte, dans la grande majorité des cas n'a pas été au rendez-vous !

Certes la météo, avec ses périodes de forte chaleur et de sécheresse, notamment au moment des miellées peut expliquer en partie la situation. Cependant nous savons tous que la modification de notre environnement, la disparition de nombreuses prairies naturelles, l'application démesurée de produits phytosanitaires dont l'usage ne semble pas décroître malgré les lois Grenelle rendent de plus en plus difficile la vie pour nos abeilles. Le nouvel épandage de deltaméthrine au cours de l'été 2009 pour protéger le maïs de la chrysomèle montre que si changement il y a, celui-ci n'est pas très rapide !

En ce mois de décembre les sujets d'inquiétude pour l'avenir ne manquent pas :

◆ le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a décidé de délivrer une autorisation, limitée à une durée d'un an, de mise sur le marché à la préparation

CRUISER 350 sur le maïs ensilage, le maïs grain et le maïs porte-graine femelle. Cette préparation CRUISER à base de thiametoxam utilisée pour lutter contre le taupin, avait déjà été autorisée en 2008-2009.

◆ suite au rapport Saddier, la mise en place, au niveau national, de l'I.S.T.A est difficile et l'on est confronté à la volonté manifestée par le CNDA et ses organisations associées (syndicats de professionnels, commissions apicoles de la FNSEA..) d'évincer ceux qui pourtant représentent la grosse majorité des apiculteurs et des colonies présentes sur le territoire !

On peut s'interroger sur la place qui sera donnée dans l'avenir à notre fédération (la FNOSAD) ainsi qu'aux divers GDSA qui dans les départements traitent des questions sanitaires apicoles. Rappelons qu'en Savoie, le GDSA rassemblait en 2009, 1980 apiculteurs, possédant ensemble 19600 colonies. Si nous comptons parmi nous de petits producteurs de miel, nous prétendons représenter également ceux qui souhaitent pouvoir vivre de cette activité : plus de 15 d'entre nous possèdent de 100 à 420 colonies déclarées. Varroa, pas plus que apis zander ou paenibacillus larvae ne savent encore distinguer la ruche d'un "amateur" de celle d'un "professionnel" !

Il appartient aux apiculteurs de prendre en main leurs problèmes, de savoir taire les querelles désuètes, d'un autre âge, qui ne servent pas l'apiculture mais contribuent à aggraver une situation difficile.

Je souhaite à tous une bonne année apicole 2010.

Le 28 décembre 2009

Robert CARRON

Site du GDSA

Le site <http://www.gdsa73.fr> du GDSA le la

Savoie s'enrichit lentement... Vous pouvez désormais adhérer au PSE en ligne. Vous pourrez également remplir en ligne le questionnaire « mortalité », joint à ce bulletin.

Assemblée Générale du GDSA

L'Assemblée Générale statutaire du groupement, ouverte à tous, se déroulera le :

**Samedi 13 mars 2010
à partir de 14 heures
Salle du Granier à MONTMELIAN**

ODJ : Rapports d'activité et financier ; discussion, votes et élection. Les candidatures pour le renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration doivent être adressées au Président avant le 27 février 2010.

Conférence de Jean Marie BARBANÇON Président de la FNOSAD

Les agents sanitaires se retrouveront en matinée, à **partir de 9 heures 30** pour une réunion de travail avec les services vétérinaires.

Lucien DIDIER, du don du toucher à la passion de l'abeille

Lucien Didier est né le 25 novembre 1909, à une époque où la Maurienne explose sous la poussée industrielle. Orphelin, il trouve son premier emploi aux Plâtrières du Sud Est à Saint Jean de Maurienne, puis, à l'âge de 19 ans il est embauché au magasin général de la puissante compagnie ALAIS, FROGES & CAMARGUE (A.F.C.), future Compagnie PECHINEY ; à ce titre, il est le plus vieil ouvrier vivant de la « Camargue », aujourd'hui RIO TINTO ALCAN.

Tout jeune, il réalise qu'il a le don, celui de toucher et de soigner. A l'école, déjà, ses camarades de classe venaient le voir quand ils avaient mal ; plus tard ce sont les ouvriers de l'usine qui bénéficient de ses mains expertes pour soulager entorses et foulures.

En 1936, le directeur de l'usine lui propose de suivre une formation de masseur ; Lucien décide de saisir cette chance et accepte de quitter sa Maurienne pour Paris. Diplôme de fin d'étude en poche, il réin-

tègre l'usine de Saint Jean où il va exercer doublement comme masseur médical à l'infirmerie et comme employé au magasin général.

Fin 1943, Lucien Didier tourne une page, et, quitte la compagnie A.F.C. ; il se met à son compte. Commence alors pour lui un long épisode de presque un demi siècle qui l'amènera à exercer ses talents de masseur, « rhabilleur » pour certains, dans toute la Savoie. Homme affable et souriant, il est toujours disponible à soulager nos « bobos », nos moindres douleurs ou nos membres malencontreusement meurtris.

Mais, il est une autre activité qui tient à cœur à Lucien : c'est l'apiculture. En 1937, un voisin lui donne sa première ruche et lui transmet la passion des abeilles. Il a commencé à installer un petit rucher près de chez lui, puis a accumulé jusqu'à une centaine de ruches disséminées à travers la Maurienne.

Très vite il adhère au syndicat départemental d'apiculture

« Le rucher des Allobroges ». Au début, simple adhérent, rapidement il en devient un membre actif ; à cette place il impulse le syndicat à aller de l'avant.

Ne pouvant rester indifférent à la santé de l'abeille, en 1957, à La Motte Servolex, avec d'autres savoyards, il suit un stage sur les maladies des abeilles. Un peu plus tard, en 1963, avec Clément Romanet, Aimé Saint GERMAIN et Francis ASPORD, il participe à la création du Groupement Dé-

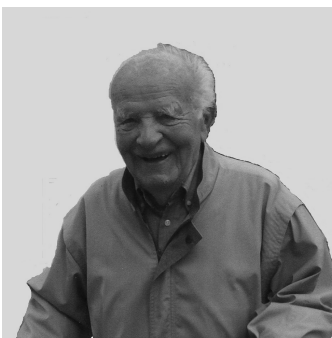
Nommé spécialiste apicole, pendant plusieurs années, avec sa générosité coutumière, il va partager ses connaissances avec les apiculteurs.

Un siècle d'existence, de sagesse, de bon sens et de modestie ne l'ont pas empêché de vivre d'autres engagements, notamment au conseil municipal où il fut plusieurs fois élu, ses investigations dans la défense des exploitants agricoles.

Lucien Didier, le rhabilleur » personnage emblématique de la ville de Saint Jean dont la popularité a depuis bien longtemps bousculé les seules frontières de la vallée, nous dira-t-il un jour le secret d'une telle longévité ? Quelle est cette source de jeunesse, où est-elle cachée pour lui avoir donné cette jeunesse inextinguible qui brille sur son regard rieur ?

Si jadis, ses mains ont fait des miracles, aujourd'hui sa présence parmi nous suffit à nous guérir de bien des misères. Tout contact, toute discussion avec Lucien sont des moments de bonheur.

Bon anniversaire Lucien !



Lucien Didier en mai 2009

partemental Sanitaire Apicole de la Savoie (GDSA.73).

N. Favier ; novembre 2009

Toujours la lutte contre la varroose

Varroa destructor est présent dans toutes les colonies et ne peut être, pour le moment, éradiqué. Sa présence est un des soucis majeurs de tous ceux qui se préoccupent des questions sanitaires.

Au risque de nous répéter, mais nos observations montrent que ce n'est pas inutile, nous devons mettre en œuvre, à l'automne, dès la récolte effectuée, un traitement **autorisé**, c'est-à-dire disposant d'une AMM, **efficace**, c'est-à-dire permettant de réduire la pression du parasite, **inoffensif** aussi bien pour les abeilles que pour le consommateur des produits de la ruche, et **d'emploi commode** évitant les multiples manipulations qui dérangent les colonies et représentent un gros travail pour l'apiculteur.

Dans ces conditions, au vu des traitements existants et de l'engagement stipulé par notre programme sanitaire d'élevage, le GDSA recommande à tous les apiculteurs l'utilisation des lanières APIVAR.

Le contrôle de l'infestation au printemps est important et, éventuellement, un traitement de courte durée, avant la pose des hausses peut s'avérer nécessaire. Nous ne recommandons pas, à cette période de traitement systématique mais au cas par cas.

En 2010, trois commandes de traitement auront lieu les 15 janvier, 15 février et 25 juin. Les livraisons par les spécialistes apicoles ou au siège du GDSA sont prévues chaque fois une quinzaine de jours plus tard.

Nous ne prenons pas en compte les commandes d'apiculteurs non déclarés à la DDSV. Rappelons que cette déclaration est obligatoire dès la 1^{ère} ruche.

La Savoie forme ses ASA

Ce sont 11 aides spécialistes apicoles qui ont, le 12 décembre subi avec succès les épreuves de contrôle de connaissances et seront nommés spécialistes apicoles. Les Agents Sanitaires Apicoles participent aux tâches techniques, aux missions de contrôle et de surveillance du cheptel apiaire du département. Ils sont habilités, sous l'autorité du

Directeur des Services Vétérinaires et de l'Assistant Sanitaire, à effectuer toutes les manipulations nécessaires au dépistage de maladies et, s'il y a lieu, diriger et contrôler les mesures

à prendre en cas d'infection ainsi que les traitements prescrits par le Directeur des Services Vétérinaires.

Le département de Savoie comptera désormais 58 spécialistes apicoles. Il faut prévoir le renouvellement des collègues qui décident, pour raison d'âge, de cesser leur fonction et, de nombreux secteurs sont toujours sans agent sanitaire. Si vous êtes intéressé par cette activité et si vous souhaitez bénéficier d'une formation, signalez-le au Président de GDSA ainsi qu'à la DDSV de la Savoie.



Formation des moniteurs de ruchers écoles

Les moniteurs de Ruchers Écoles ont été invités, le 12 septembre 2009 à une journée de formation, mise en place par le GDSA : « **A La rencontre de L'Abeille** », assurée par Monsieur Pierre DUCLOS Vétérinaire, administrateur de la FNOSAD est Président du GDSA de Saône et Loire.

Les moniteurs devront répercuter cette formation aux futurs apiculteurs adhérents du G.D.S.A. L'intervenant a bien insisté sur la façon de commencer par un module de base puis d'ajouter au fur et à mesure d'autres modules. Au cours de cette journée il a décortiqué l'abeille sous toutes ses formes.

La cuticule: élément essentiel : exosquelette. Constituée principalement de chitine, elle est imperméable à l'eau.

Parties rigides, intégrité, poils branchus (pour récolter le pollen)

- Epicuticule.

La tête qui comprend:

- **Les yeux composés** : ne voit pas le rouge, mais ils voient les ultra-violet. Formés de 4 et 5000 ommatidies chez l'ouvrière, 30 000 chez le mâle.

- **Les trois ocelles:** pour la vision dans la pénombre.

- **Les antennes:** organes sensoriels pour détecter les odeurs, les relations entre abeilles, les variations de pression, les vibrations, l'orientation, l'humidité, CO₂, etc.**constitué du scape**, pédicelle et flagelle.

Plaques poreuses au nombre de 6 000 chez l'ouvrière et de 30 000 chez le mâle. **Sensilles trichoides** : vibrations = oreilles.

- **Les pièces buccales:** de type broyeur suceur (ne peut attaquer les fruits)

- **Les mandibules** (pour la récolte et la mastication de la cire, propolis).

- **Les maxilles.**

- **La langue** (récolte du nectar).

Le thorax: formé de trois anneaux soudés, qui en font une armature solide mais souple.

Le prothorax.

Élément moteur (200 battements à la seconde).

Les pattes: trois paires.

Les ailes: deux paires d'ailes.

L'abdomen: constitué de sept anneaux chitineux et mobiles. Où l'on trouve les: **sternites et tergites** reliés entre eux, (qui assurent la dilatation et la respiration)

Les glandes cirières : qui sont plus ou moins développées suivant le stade de l'abeille.

La glande de Nasanov

(Les différents métiers sont fonction du besoin de la colonie).

Le tube digestif avec: hypo pharynx, pharynx, œsophage, jabot, d'une capacité de 40 mm³, **proventricule et membrane péritrophique, ventricule** : digestion avec la nosérose il n'y a plus de digestion et de nourriture, **intestin avec pylore, ampoule rectale** : résorption d'eau, très sensible, **tubes de Malpighi**, ce sont les reins de l'abeille.

Au niveau de l'appareil digestif pour voir si il y a présence de nosérose tirer le proventricule : il doit être jaune ; s'il est de couleur blanche risque probable de nosérose.

L'appareil respiratoire :

Formé de stigmates ; trois thoraciques et de sept abdominaux, tapissés de poils Réseau de trachées et trachéoles (apport d'oxygène, filtration et parasitisme, car le sang n'existe pas chez l'abeille).

Epithélium cellulaire aplati de type pavimenteux.

Intima : membrane cuticulaire avec épaissements spirales (rigidité et souplesse).

Les sacs aériens.

L'appareil circulatoire (il n'a rien à voir avec l'appareil humain):

L'hémolymph (sans hématie),

Ventricules,

Ostioles,

Diaphragme dorsal et ventral.

Le système nerveux avec:

Le cerveau : très développé,

Chaîne nerveuse ventrale : ganglions sous œsophagiens, 2 thorax et 7 abdominaux,

Système nerveux stomato-gastrique,

Système neuroendocrinien,

Les neurones moteurs,

Les neurones sensitifs et sensoriels (antennes),

Les neurones d'association qui sont en relation avec les neurones moteurs.

L'appareil de reproduction chez la reine:

Il est composé de deux ovaires avec ovarioles.

La reine peut recevoir le sperme de 10 à 15 mâles dans sa spermathèque sur 1 ou 2 jours suivant la météo.

Les différentes glandes annexes:

- Hypo-pharyngiennes : production de gelée royale,

- Mandibulaires : gelée royale et phéromones,

- Salivaires : postcérébrales (céphalique) et thoracique,

- Séricigènes : secrètent de la soie (nymphe) elle se transforme chez l'adulte en glandes salivaires,

- Tarsales : phéromone de l'empreinte,

- Corpora allata: hormone juvénile (sous le cerveau),

- Corpora cardiata: hormone prothoracotrope: ecdysone, chitine,

- Phéromones: d'alarme (2-heptanone = vernis) parfum.

Queen mandibular hormone : Castration ouvrières,

Queen retinue phéromone : Maintien de la Cour

La Communication chez l'Abeille s'effectue par:

Contact des antennes,

Phéromones,

Dances en rond et en huit.

Une partie importante de l'après-midi à été consacrée à la description de la varroose et à ses conséquences sur la vie des colonies.

Roger GUETTAZ

BULLETIN D'ADHÉSION AU GDSA - ANNÉE 2010 (voir suite au verso)

Avertissement

Si vous adhérez au GDSA par l'intermédiaire d'un syndicat, ce bulletin ne vous concerne pas sauf si vous optez pour une adhésion de soutien. Choisissez dans ce cas l'option B.

SI VOUS N'ADHÉREZ PAS AU GDSA par l'intermédiaire d'un syndicat, vous pouvez le faire directement en choisissant l'option A. Cette adhésion vous permet de bénéficier :

- de la délivrance des médicaments sous la responsabilité du Vétérinaire Conseil, à un tarif préférentiel, à la condition de vous engager à appliquer le programme sanitaire d'élevage du GDSA73.
- de la gratuité des analyses de prélèvements effectués par le Laboratoire Départemental,
- de l'information aux apiculteurs (envoi de deux bulletins)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Numéro DSV : Courriel :

Questionnaire sur l'état du cheptel

Bilan de l'enquête été 2008 / printemps 2009

L'analyse du questionnaire sur l'état du cheptel apicole en Savoie entre l'été 2008 et le printemps 2009 n'a pas permis de tirer de conclusions significatives, au contraire de certains départements où des pertes importantes ont été constatées massivement dans des secteurs précisément identifiés. Notre département est-il resté à l'écart de ces dépopulations massives de ruches ou les signalements n'ont-ils pas été transmis au GDSA ?

Les pertes qui ont été signalées restent pour la grande majorité dans des normes de mortalité observées habituellement. Cependant, quatre cas isolés de pertes importantes ont été recensés dans les secteurs de La Chambre, La Ravoire, Aix-les-Bains, Montmélian.

Dans la continuité de la démarche entreprise, le GDSA de Savoie,

désireux de suivre au plus près les atteintes éventuelles au cheptel apicole et d'apporter le cas échéant des réponses appropriées à ses adhérents, reconduit l'enquête initiée l'année dernière en vous transmettant un questionnaire modifié (voir page 5). Le GDSA vous demande d'accorder un peu de temps pour le compléter et le lui retourner.

Il est aussi très important de contacter le plus rapidement possible l'agent sanitaire de votre secteur si vous constatez une anomalie dans votre rucher et notamment des pertes de colonies importantes. Une observation précoce et attentive de celles-ci est primordiale. Rappelons qu'il est indispensable de faire appel à lui, si vous voulez bénéficier de la prise en charge des frais d'analyses par le laboratoire départemental, par la DDSV pour les maladies réputées contagieuses ou par le GDSA pour les autres maladies.

Signalons que le questionnaire pourra, (dès le mois de mars 2010), être rempli en ligne sur le site du GDSA de La Savoie où vous trouverez également les coordonnées de votre agent sanitaire. (<http://www.gdsa73.fr>).

Visites systématiques en 2010

Elles sont organisées par le spécialiste apicole du secteur et ont lieu au printemps, dès que les conditions climatiques le permettent. Elles sont précédées par une réunion des apiculteurs du secteur convoquée par la Direction des services Vétérinaires de la Savoie.

Au printemps 2010 les visites suivantes sont prévues :

◆ Pour le secteur 32 concernant les communes du Planay, Pralognan, Bozel et Champagny sous la responsabilité de Gérard DEMOL.

◆ Pour le secteur 57 concernant les communes d'Orelle, St Martin la Porte, St Michel de Maurienne (dont Beaune et Le Thyl) sous la responsabilité de Jean Michel GALLIOZ.

◆ Pour le secteur 62 concernant les communes de St Jean de Chevelu, St Paul sur Yenne, Verthemex et Yenne sous la responsabilité de Vincent JANIN.

Nous remercions les spécialistes apicoles pour cette activité et aussi les apiculteurs concernés pour leur chaleureux accueil.

Note des Services Vétérinaires

DÉCLARATIONS D'EMPLACEMENT DE RUCHERS ; MODALITÉS POUR 2010

REORGANISATION DES SERVICES

Les services vétérinaires font maintenant partie de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.) qui regroupent différents services de l'Etat (Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, Direction Départementale de Jeunesse et des Sports...).

Ils sont répartis dans deux nouveaux services : service sécurité alimentaire et protection des consommateurs et concurrence d'une part, service santé et protection animales et installations classées d'autre part. Ce dernier reste chargé comme auparavant de la lutte contre les maladies des abeilles et garde les mêmes interlocuteurs. Le chef de service est Laurence DENIS.

L'article 33 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 prévoit que la déclaration de ruches redevient obligatoire et annuelle, dès la première ruche, à partir du 1er janvier 2010.

Cependant les nouvelles modalités de déclaration ne sont pas en place à l'heure actuelle .

Aussi, les apiculteurs domiciliés en Savoie (numéro commençant par 73) reçoivent, **comme précédemment**, un formulaire pré-rempli avec les dernières informations connues des services vétérinaires.

Vous devez retourner ce formulaire (à l'adresse ci-dessous) seulement si :

- ◆ les données concernant votre ou vos ruchers sont inexacts, incorrectes ou incomplètes ou si vous avez changé d'adresse ou de numéro de téléphone.
- ◆ vous avez cessé votre activité apicole.

Sinon, veuillez garder ce formulaire

D.D.C.S.P.P.

321 Chemin des Moulins
BP 91113 -73011 CHAMBERY-
CEDEX Tél : 04.79.33.15.18

Le bulletin d'adhésion au GDSA ci-dessous, découpé, renseigné recto-verso, accompagné d'un chèque correspondant au montant de la cotisation, libellé à l'ordre du GDSA de la Savoie est à retourner à :

Jean FREZAT Chemin des Mûriers, 73260 SAINT OYEN.

BULLETIN D'ADHÉSION AU GDSA - ANNÉE 2010 (voir au verso)

OPTION A : (vous n'êtes pas adhérent par un syndicat) votre cotisation

Adhésion annuelle de base par apiculteur : 12,90 € = 12,90 €

Ajouter 0,26 € par ruche soit : 0,26 xruches =€ =€

Total A =€

OPTION B : (vous êtes adhérent par un syndicat) cotisation de soutien, facultative

Cotisation forfaitaire annuelle : 12,90 € = 12,90 €

Total B =€

OPTION C : Abonnement (facultatif) à la revue « La Santé de l'Abeille »

(6 numéros par an) 17 € =€

Total C =€

TOTAL À RÉGLER

Total A + total C =€

Ou **Total B + total C** =€

Ou **Total C** =€

Questionnaire pertes de ruches

Observation Printemps 2009 à Printemps 2010

Ce questionnaire prend en compte le nombre de colonies au printemps 2009 et le nombre de **ces mêmes colonies** (éventuellement diminué) au printemps 2010.

Merci de votre collaboration.

En cas d'anomalie importante dans votre rucher, contactez rapidement l'agent sanitaire de votre secteur.

Nom : Prénom : Tel :

Numéro d'apiculteur DSV :

Adresse du rucher :

Nombre de ruches

- au 1^{er} juin 2009 :

- avant l'hivernage :

- à la visite de printemps 2010 :

Pertes subies :

Observations sur les ruches mortes (entourer)

• Disparition des abeilles • Abeilles mortes dans la ruche • Abeilles mortes devant la ruche

•Autres (préciser) :

Traitement effectué contre la varroose (type et date, entourer)

• Apivar :

• Thymol:

• Autres :

Observations complémentaires et remarques